



LE MAIRE
DÉPUTÉ DU NORD

LETTRE À MESDAMES ET MESSIEURS
LES POLICIERS MUNICIPAUX DE WATTRELOS

Mesdames, Messieurs,

La Police municipale, j'y crois. La Police municipale de Wattrelos, je l'ai voulue et développée. Quand je suis devenu maire, il y avait moins de dix agents au poste de police de Wattrelos. Vous savez maintenant ce qu'il en est.

J'ai veillé à augmenter les effectifs (bien au-delà pourtant des engagements pris en décembre 2001 lors du Contrat Local de Sécurité signé avec la Garde des Sceaux, car si j'avais respecté les engagements pris, plutôt que de croître, nos effectifs de police municipale aurait du décroître !); je n'ai jamais rechigné à assurer des déroulements de carrière sinon rapides au moins très corrects; j'ai veillé à ce que des moyens soient priorisés en faveur de la police municipale (qu'il s'agisse de l'équipement de la cuisine, des vestiaires ou des acquisitions de véhicules, à quatre comme à deux roues); j'ai expressément imposé personnellement à ma direction générale, collaborateurs et élus en charge de la sécurité, que les quelques agents qui avaient pu bénéficier « d'aménagements d'horaires » pour tenir compte d'accidents de leur vie puissent continuer à conserver ces horaires plus souples; j'ai toujours été vigilant à ce que, dans l'effort collectif de contraction nécessaire des heures supplémentaires (comme vient encore de le demander le récent Rapport de la Chambre Régionale des Comptes) des heures supplémentaires nécessaires pour les missions de sécurité de la police municipale puissent être préservées; j'ai encore très récemment, en dépit des contraintes globales de masse salariale que nous devons gérer, donné mon accord à deux recrutements, alors qu'a par ailleurs été mis en place un corps d'ASVP déjà bien fourni, et qui est quand même un complément solide à la police municipale pour les missions de surveillance de proximité de l'espace public, notamment du parc urbain.

Avec la municipalité que je conduis, j'ai donc **le sentiment que beaucoup a été fait pour la Police municipale.** J'ajoute avoir le sentiment d'avoir beaucoup fait aussi pour nombre de policiers municipaux qui ont pu apprécier **mon soutien sur leur situation à titre personnel ou familial.**

C'est donc vous dire mon incompréhension, - et pas seulement la mienne, celle de nos partenaires aussi, ce qui est plus regrettable encore - face au mouvement qu'une partie des agents du poste de police a voulu porter médiatiquement dimanche 17 mars.

Face à ce mouvement, et à ses suites, soucieux des agents dédiés à sa délégation et de leur environnement professionnel mais également de la qualité du service public, M. Henri GADAUT, 1^{er} adjoint au maire en charge de la Sécurité, de la Prévention et des gens du voyage, a souhaité, à son initiative, samedi 23 mars une rencontre avec les représentants syndicaux et du personnel afin de recueillir précisément la nature des différentes sollicitations, et clarifier les préoccupations et ou insatisfactions que vous

souhaitez exprimer. Celles-ci m'ont été transmises par ses soins, et je vous propose d'y apporter mes réponses.

Mais avant toutes choses je tiens à rappeler ce que j'attends de la Police Municipale, service public de la ville, dans le cadre de la politique de sécurité souhaitée par le Conseil municipal. Son objet est avant tout de développer une relation de proximité et de confiance avec les habitants, d'accompagner la sécurité de la population wattrelosienne sans se substituer à la Police Nationale en assurant la tranquillité et la salubrité publique, en prévenant les actes délictueux et contraventionnels, en menant des actions de prévention, en informant et orientant vers les services compétents les administrés qui rencontrent des difficultés, pour l'essentiel.

En ce qui concerne les requêtes formulées, bon nombre sont déjà en cours d'étude pour leur mise en application ; d'autres ne pourront en revanche faire l'objet de plus de négociation, car elles ne correspondent pas aux orientations souhaitées par la municipalité.

➤ **Sur les effectifs :**

J'ai souhaité, dans la mesure des possibilités financières de la ville, renforcer les effectifs de la police municipale. Aussi, un agent titulaire est arrivé au mois de décembre et un autre, sur liste d'aptitude (ceci afin de donner l'opportunité à un jeune reçu au concours d'entrer dans la carrière), arrivera dès le 1^{er} avril. Dans le contexte budgétaire très contraint que connaît une ville comme Wattrelos, j'aimerais bien que vous observiez objectivement que la police municipale a été le seul service à bénéficier de 2 recrutements depuis l'été dernier !

➤ **Sur le sport :**

2 heures de sports sont prévues dans vos horaires de travail. Dans un souci de clarté celles-ci seront notifiées dans un cahier spécifique. Par ailleurs, deux agents suivent actuellement une formation pour devenir instructeur de tonfa. Lorsqu'ils seront diplômés ils seront à même de dispenser dans le cadre de la pratique sportive la formation nécessaire à son maniement.

➤ **Sur la dotation vestimentaire :**

En 2012, une remise à jour des tenues a été faite. Une commande de 3721 € a été passée pour équiper 18 personnes qui ont exprimé leur besoins en la matière. Je l'ai déjà dit, et ce n'est donc pas nouveau, mais s'il me faut le redire je le rappelle volontiers : je suis favorable pour le suivi régulier des tenues, à fixer un montant annuel par agent qui pourra commander dans une liste préétablie les effets dont il a besoin.

➤ **Sur les véhicules :**

Vous disposez actuellement de 4 VTT, de 2 scooters sérigraphiés, d'un véhicule pour les déplacements administratifs Renault Mégane, d'un véhicule d'intervention sérigraphié Peugeot 308 et d'un fourgon sérigraphié de gros volume. Après qu'il a été ardemment désiré, ce dernier, dites-vous, ne serait plus adapté à la circulation actuelle et à l'étroitesse de certaines rues de Wattrelos souvent encombrées par les véhicules en stationnement. En toute sincérité, je ne peux qu'en sourire. Pour autant, j'ai chargé le Service des achats et des marchés d'étudier son remplacement dans le courant de l'année, éventuellement par échange avec un autre service, car il ne saurait être question de gaspiller les deniers publics ! Mais si on peut trouver quelque chose de plus maniable, qui rende des services comparables, pourquoi pas...

➤ **Sur les horaires et plannings :**

Les plannings ont fait l'objet de nombreuses discussions et débats. Pas moins de 14 CTP depuis le 31 mars 2009 ont eu à leur ordre du jour l'organisation des horaires de la Police Municipale. Si cela dure depuis si longtemps c'est que le sujet n'est pas simple à traiter et que l'organisation adoptée ne pourra jamais convenir à la totalité du personnel. J'ai même le sentiment que si chacun escompte les horaires optimaux pour sa propre situation personnelle, on n'y arrivera jamais ! Pour autant l'objectif premier est d'abord, et surtout, de trouver le système le plus efficace pour la mission de service public rendue ! Aussi à un moment, il faut bien savoir arrêter de palabrer, il faut trancher ! Et j'ai décidé de suivre l'avis unanime des responsables administratifs et élu en charge de la sécurité, ils savent mieux que moi ce qui est nécessaire, et ils ont toute ma confiance.

Dernièrement les horaires de la police ont donc été figés. Si ceux-ci paraissent complexes dans la lisibilité c'est (faut-il que je le rappelle ?) qu'ils tiennent compte de la préoccupation de ne mobiliser les agents qu'un dimanche sur quatre en moyenne ! Soyons donc clairs : la révision des horaires ne peut être une condition à la reprise complète du travail. Toutefois, sachez que vos responsables restent à l'écoute des propositions constructives de correction dès lors qu'elles n'auront pas une motivation de satisfaction individuelle, mais qu'elles favoriseraient une meilleure prévisibilité des cycles de travail en garantissant la qualité du service.

➤ **Sur les horaires particuliers :**

Certains policiers bénéficient d'horaires particuliers pour convenance personnelle. Je n'ai pas souhaité revenir sur un principe que j'ai moi-même personnellement accordé à des agents qui, à un moment ou à un autre, ont eu besoin de souplesse pour s'organiser lorsque leur vie familiale le nécessitait. Ces facilités ne peuvent néanmoins se généraliser et pour une évidente raison de continuité du service ne peuvent être accordées qu'à titre exceptionnel et temporaire. La logique d'aménagements pour répondre à une situation d'urgence face à un accident de la vie, est précisément – et heureusement d'ailleurs – que la vie changeant, et s'améliorant, ces aménagements non seulement peuvent, mais doivent être réexaminés. Ainsi, il est normal et juste, pour les agents concernés, de réexaminer annuellement leur situation, au regard des obligations de service.

➤ **Sur la valorisation salariale du dimanche :**

Certains agents souhaitent revoir leur traitement, et bénéficier d'une valorisation particulière pour les heures de travail effectuées le dimanche. La fonction de policier municipal prévoit une Indemnité Spécifique de Fonction (ISF) de 20% du salaire brut qui tient déjà compte des sujétions particulières de ce métier. J'ai évoqué lors des vœux au personnel la lutte contre la pauvreté comme l'une des priorités fixées à l'intervention des équipes municipales. Pauvreté des citoyens mais également la pauvreté de certains de nos propres collègues. Si la masse salariale pèse déjà lourdement sur les finances de la ville, nos priorités porteront d'abord sur l'accès à la santé des agents (comme la délibération que le Conseil Municipal du 29 mars va voter pour financer la mutuelle santé), et pour proposer à la stagiatisation les contractuels et les bénéficiaires d'emplois aidés afin de lutter contre la précarisation de l'emploi. Il n'est pas envisageable donc que le dimanche soit traité financièrement différemment des autres jours ouvrés pour les policiers municipaux.

➤ **Sur la sécurité individuelle :**

Je l'ai déjà évoqué, la police municipale n'a pas vocation à être la police nationale ; aussi je ne conçois pas qu'elle soit armée, sous quelque forme que ce soit. Je ne suis bien sûr pas opposé à améliorer sa protection. Ainsi, si en ce qui concerne les effets spécifiques de sécurité individuelle 9 gilets pare-balles ont été livrés en 2012, 10 autres seront prochainement livrés : dois-je rappeler que c'était prévu ? Il m'a été proposé par ailleurs d'équiper les agents par un outil de défense type JPX. Je ne suis pas favorable à ce type d'équipement dont l'aspect évoque une arme de poing.

Certes, je ne nie pas que la délinquance évolue et je ne peux disconvenir que le comportement déviant de certains de nos citoyens se radicalise. Pour autant, nous devons conserver à la police municipale son rôle : une police de proximité, aimée, et appréciée de ses concitoyens en ce qu'elle est connue, proche d'eux, toujours prête à conseiller, à accompagner, à aider ; une police compétente techniquement, habile psychologiquement, qui sache convaincre, et mobiliser les moyens d'actions juridiques, financiers ou policiers pour convaincre les récalcitrants. Si j'ai souhaité que Wattrelos intègre une ZSP, c'est essentiellement pour que l'Etat mobilise les moyens nécessaires en cessant d'amputer les moyens sécuritaires de notre territoire, et en y déployant les forces supplémentaires de police nationale dès lors qu'elles pourront être renforcées.

Voilà pourquoi il me paraît essentiel que la police nationale, armée et formée spécifiquement aux situations conflictuelles, tendues et graves, sache répondre aux sollicitations de la police municipale dès que nécessaire. Cela doit être un des points durs de la convention nous liant. Je ne peux pas accepter que mes agents, en difficultés, ne reçoivent pas l'appui dont ils ont besoin pour assurer leur propre sécurité ! Sur ce terrain-là, pour défendre vos personnes et vos intérêts, vous m'aurez toujours avec vous !

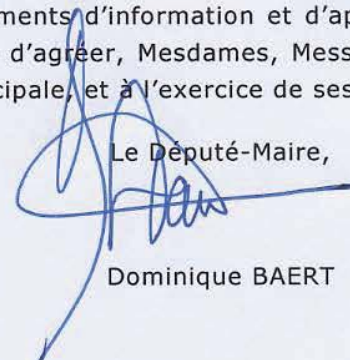
Mais jamais la police municipale de Wattrelos n'aura d'arme à sa ceinture : ce n'est pas le même métier, ni les mêmes conditions d'accès, de formation initiale et continue. **Une police municipale supplée parfois, complète toujours, elle ne remplace jamais la police nationale dans les missions spécifiques de celle-ci.**

Je n'ai qu'à me féliciter, et les Wattrelosiens aussi je pense, de la qualité du partenariat qu'ici à Wattrelos, nous avons su collectivement, élus et policiers, faire vivre entre les deux polices. Sans doute y a-t-il encore des améliorations possibles, mais vous savez comme moi qu'il n'y aura pas de politique de sécurité efficiente si elle ne repose pas sur ses deux pieds, municipal et national.

S'agissant du pôle « Sécurité » municipal wattrelosien, en ce qui concerne les ASVP dont les préoccupations avaient déjà été prises en compte par l'administration municipale sans que pour autant les informations ne leur aient été communiquées, M. Henri GADAUT m'a dit vouloir tenir une rencontre plus spécifique avec ceux-ci prochainement. Ce qui explique que je ne les évoque pas dans la présente.

Je tenais à vous communiquer ces éléments d'information et d'appréciation que je sou mets donc à votre réflexion. Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mon attachement sincère à ma police municipale, et à l'exercice de ses missions.

Le Député-Maire,



Dominique BAERT